

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion Restreinte du Mardi 09 Mai 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le lundi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

Finale de la Coupe du Val de Marne Futsal

Après tirage au sort, effectué par Mme la Directrice Mme FERREIRA Lili,
La Finale sera :

CHAMPIGNY CF 2 / VITRY ASC 1

Le jeudi 1^{er} juin 2023 à 20h30

qui se déroulera au Gymnase Auguste DELAUNE à Champigny/Marne

(seul candidat à l'organisation suite à l'appel aux clubs effectué au travers du Journal chaque semaine depuis le 16 mars 23)

Une décision ultérieure sera prise pour décider si la finale se dispute à temps arrêté ou au format 2x25 mn.

FUTSAL D1

25165590 : CNOUES / VITRY CA 2 du 14/05/2023

Courriel de C'NOUES du 08/05/23 demandant le changement d'horaire sur la rencontre à savoir = avancer le coup d'envoi à 16h00 au lieu de 18h45.

La commission vous informe qu'il faut l'accord du club adverse et dans la circonstance, il y a refus du CA Vitry 2 pour décaler l'heure de la rencontre, indisponibilité de l'encadrement et de certains joueurs.

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

2^{ème} Appel de Feuille de Match

Journée 18 D2 Futsal

25150472 : KB FUTSAL 3 – VITRY ASC 2 du 14/04/2023